

CALENDRIER DES EPREUVES BACCALAUREAT PROFESSIONNEL  
SESSION JUIN 2025

**MAINTENANCE ET EFFICACITE ENERGETIQUE (22706)**

METROPOLE-MAYOTTE

Aucun candidat n'est autorisé à sortir de la salle d'examen pendant la première heure du déroulement des épreuves.

EPREUVES	DATES	HEURE DE PARIS	NATURE
<b>Epreuves d'enseignement général</b>			
Français - U51	Lundi 12 mai 2025	8 h 30 - 11 h 30	écrite
Histoire - géographie et enseignement moral et civique - U52		14 h - 16 h 30	écrite
Arts appliqués et cultures artistiques - U6 <i>Epreuve ponctuelle : candidats non soumis au CCF</i>	Mardi 13 mai 2025	9 h 30 - 11 h 30	écrite
Economie-gestion - U33		14 h - 16 h	écrite
Langue vivante A - U4 (1) <i>Epreuve ponctuelle pour les non habilités au CCF</i>	Mercredi 21 mai 2025	14 h - 15 h 10 min	écrite orale
Epreuve scientifique et technique - E1 -Mathématiques - U11 -Physique-chimie - U12 <i>Sous-épreuves ponctuelles pour les non habilités au CCF</i>	Du lundi 28 avril au vendredi 9 mai 2025 Sauf Mayotte : 24 et 25 avril 2025	Durée : 1 h Durée : 1 h	écrite et pratique sur support informatique
Prévention - santé - environnement - U34	Jeudi 26 juin 2025	9 h 30 - 11 h 30	écrite
Projet	A partir du 26 juin 2025 A l'initiative des académies	Durée globale : 15 min - présentation : 5 min - questions : 10 min	orale
Epreuve d'éducation physique et sportive - U7 <i>Epreuve ponctuelle pour les non habilités au CCF</i>	A l'initiative des académies		pratique
<b>Epreuve E2</b>			
Préparation d'une intervention - E2 <i>Epreuve ponctuelle pour les non habilités au CCF</i>	Lundi 19 mai 2025	14 h - 18 h	écrite
<b>Epreuve E3 : épreuve professionnelle</b>			
Exploitation et mise en service de l'installation - E31 <i>Sous-épreuve ponctuelle pour les non habilités au CCF</i>	A l'initiative des académies	Durée : 10 h	pratique
Maintenance d'une installation - E32 <i>Sous-épreuve ponctuelle pour les non habilités au CCF</i>	A l'initiative des académies	Durée : 7 h	pratique écrite
<b>Epreuve facultative</b>			
Epreuve facultative de langue vivante - UF1 (2)	A l'initiative des académies	Durée globale : 20 min dont préparation : 5 min	orale

(1) La durée totale de l'épreuve est de 1h10 minutes. 1ère partie évaluation écrite (1h) 2nde partie évaluation orale (10 minutes) Dans la mesure du possible l'épreuve écrite et orale devront se dérouler le même jour.

(2) La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre des épreuves obligatoires.

**A renseigner avant validation des calendriers : sélectionner OUI / NON dans le menu déroulant**

<b>Epreuves écrites professionnelles communes avec Antilles-Guyane</b>	<b>OUI</b>
--	------------